

Ajournement du 18 avril 2013

À cet ajournement tenu le dix huitième jour du mois de d'avril de l'an deux mille treize, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Patrice Simard
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Dérogation mineure (Construction de la 18e Rue)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la construction d'une nouvelle rue (18ème Rue) à l'intérieur du périmètre urbain, sans réseau d'aqueduc et d'égoût, d'une largeur inférieure à la norme, soit : 10.88 mètres au lieu de 15 mètres, donc une dérogation de 4.12 mètres et qui ne comportera pas de rond de virée. La rue sera desservie par un réseau d'égoût pluvial.

CONSIDÉRANT que la partie asphaltée sera de la même largeur que le reste de la 18e Rue;

CONSIDÉRANT que la 18e Rue donnera accès à un futur développement résidentiel qui lui sera doté d'un rond de virage;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3231-04-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation à la demande de dérogation mineure dans son ensemble pour la construction de la 18ème Rue, selon la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Offre d'achat pour le terrain dans le Développement de la Chaudière

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre d'achat pour le lot numéro 4 431 529, au montant de 100 000 \$ taxes incluses, conditionnel à la vente de leur résidence et à la modification au règlement de zonage afin d'autoriser la construction unifamiliale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3232-04-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité propose au futur acquéreur la vente du terrain, lot numéro 4 431 529, au montant de 100 000 \$ plus taxes.

Demande de soumissions pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols de la 18e Rue

CONSIDÉRANT que deux soumissions nous sont parvenues pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols de la 18e Rue :

- 1- Inspec-Sol au montant de 9 595,00 \$, taxes exclues*
- 2- LVM au montant de 6 895,00 \$, excluant les taxes*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

3233-04-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de LVM pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols de la 18e Rue au montant de 6 895,00 \$, excluant les taxes.

Mandat à BPR pour le développement résidentiel phase 1 et le développement résidentiel 1-A

CONSIDÉRANT que l'étude de segmentation du projet de construction du développement résidentiel (développement 1-A) portera sur les points suivants :

- 1- Balancement hydraulique pour la vérification de la nécessité d'implanter un surpresseur pour la phase 1-A uniquement;*
- 2- Modification du tracé des conduites hors de la zone verte;*
- 3- Modification de la localisation du poste de pompage dans le développement;*
- 4- Vérification de la localisation des bassins de rétention pour tenir compte du nouveau schéma des conduites;*
- 5- Vérification de la capacité des puits P1 et P2 actuels à fournir le débit d'eau potable du développement 1-A.*

CONSIDÉRANT que la projection des consommations à long terme vs conception des ouvrages du développement résidentiel phase 1 consiste à :

- 1- Évaluer la possibilité de boucler le réseau d'aqueduc à différents endroits pour tenter d'éviter la construction du surpresseur;*
- 2- Valider pour la phase 11, s'il sera préférable de faire un lien sous la rivière ou bien de modifier certaines conduites comme celle sur le pont tout en conservant le surpresseur.*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

3234-04-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le mandat est accordé à la Firme BPR pour l'étude de segmentation du projet de construction du développement résidentiel (développement 1-A) et la projection des consommations à long terme vs conception des ouvrages du développement résidentiel phase 1 pour un montant total de 17 500,00 \$.

Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 19 :50 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier

